



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Mardi 4 avril 2023

### PROCÈS-VERBAL

**Nombre de Conseillers en exercice :** 45

**Nombre de Conseillers présents :** 30

**Nombre de Conseillers présents et représentés :** 34

**Quorum :** 23

**Date de convocation :** 28 mars 2023

**Date d'affichage de la convocation au siège :** 28 mars 2023

**Secrétaire de séance :** Nathalie BURTIN-DAUZAN

La séance est ouverte.

**Le 4 avril de l'année deux mille vingt-trois à 18h00**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P (visio)		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. FATH
DUFRANC Michel (Maire)	P (visio)		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P (visio)		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme MARTINEZ	BONNETOT Aurore	P (visio)	
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	E	Mme PRÉVOTEAU
LAGARDE Valérie	E		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	P (visio)		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P (visio)	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P (visio)		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAQUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	E		HEINTZ Jean-Marc	P (visio)	
BOURRIER Sylviane	P (visio)		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BÉTENCOURT
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P (visio)		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	E				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Mardi 4 avril 2023

#### PROCÈS-VERBAL

---

Le Président, Bernard FATH, accueille le conseil communautaire et procède à l'appel de ses membres. Il constate que le quorum est atteint.

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN est désignée secrétaire de séance.

Le Président expose succinctement l'ordre du jour de la séance.

#### **2023/062 : Adoption du taux d'imposition pour la cotisation foncière des entreprises**

##### **RAPPORTEUR : M. FATH**

La collectivité a reçu l'état fiscal 1259 le jour du dernier conseil communautaire. En conséquence les dossiers envoyés aux conseillers communautaires comportant les délibérations du jour, envoyés le vendredi 17 mars, ne pouvaient tenir compte de ces informations indispensables.

Aussi, en complément de la délibération 2023-037 du 23 mars 2023, il est précisé que le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises sera fixé à 25,94 %.

Il est précisé que ce taux, tel que cela avait été annoncé dans le Débat d'Orientations Budgétaires et tel que cela figure au rapport relatif à ces orientations, demeure inchangé par rapport à l'année précédente.

Le Président précise que la collectivité percevra 90K€ de recettes supplémentaires par rapport à ce qui a été budgété pour cet impôt. Aussi, une décision modificative sera prochainement produite.

##### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide que le taux communautaire d'imposition au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises est adopté pour l'année 2023 à un taux de 25,94 %,
- Autorise le Président de la Communauté de Communes à signer les états fiscaux correspondant à la mise en œuvre de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Monsieur le Président explique qu'une séance du Conseil sera très prochainement convoquée. À la suite des élections locales de 2020, M. LEMIRE avait été désigné Conseiller communautaire, unique représentant de la commune d'Isle Saint Georges. Suite au décès du maire d'Isle Saint Georges, la commune a organisé une élection partielle de son Conseil municipal ainsi que l'élection d'un nouveau maire.

S'agissant d'une commune dont la population est inférieure à 1 000 habitants, la nouvelle Maire est de droit Conseiller communautaire lors de son élection le 12 mars 2023. Par conséquent, M. LEMIRE a perdu ce mandat d'élu Communautaire à cette date ainsi que son mandat de Vice-Président.

Par courrier en date du 12 mars 2023, Madame le maire d'Isle Saint Georges a informé la Communauté de Communes de son choix de démissionner de cette fonction et de désigner M. LEMIRE comme Conseiller communautaire de la commune d'Isle Saint Georges. Le prochain Conseil Communautaire aura vocation à réintégrer M. LEMIRE dans l'ensemble de ses fonctions au sein de la collectivité.

Monsieur le Président déclare la séance levée à 18h12.



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Mardi 4 avril 2023

### PROCÈS-VERBAL

---

Fait à Martillac, le 4 avril 2023

**Nathalie BURTIN-DAUZAN**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu